

Le démantèlement de l'école primaire débute !

Point sur les changements majeurs qui nous attendent dès la rentrée 2009.

Pour nous mettre en appétit le tour de table commence évidemment par les hors-d'oeuvre.

1- **La suppression des RASED en 3 ans** .aide personnalisée oblige ! (Le département du Rhône serait département pilote pour la suppression des postes E et G en une seule fois dès la rentrée 2009).

2- **La fin des remplacements par des enseignants de l'EN.** Le projet de budget 2009 prévoit dans le premier degré, la mise en place au 1er janvier 2009 d'une agence chargée du remplacement. Selon le ministère, elle « devrait permettre d'identifier des pistes d'amélioration de l'efficacité de la gestion du remplacement ».

Dans le même temps, nous apprenons qu'un audit portant sur la possibilité d'utiliser des **emplois de vacataires** pour assurer les remplacements dans les écoles primaires a été commandé par le ministère et que le recrutement des enseignants sur liste complémentaire est suspendu. (Sources : SNUIPP 13/10/08 et projet du budget 2009)

Et voilà la pièce de bœuf, le gros morceau :

3- **La mise en place des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP)**

Les différents points de la loi qui inquiètent le plus :

- Le premier est de **transformer le statut des écoles** en établissement (EPEP) et pour se faire la commune peut regrouper plusieurs écoles (articles 3 et 4)
- La mutualisation des moyens conduira à des économies et, à terme, à des **suppressions de postes** d'enseignants (entre autres des postes de direction). Il n'y aura plus à terme que des grosses structures.
- Les établissements sont pilotés par un **Conseil d'Administration (CA)** de 13 membres dont 3 enseignants. « *Le Conseil d'Administration se substitue aux conseils d'école.* » Le président du CA ne peut pas être un enseignant. L'inspecteur de la circonscription peut participer à sa demande au CA mais n'a qu'un rôle consultatif (Article 6). Dans ce conseil les élus locaux (donc la politique) auront une place prépondérante et auront un pouvoir de décision très important sur le fonctionnement de ces EPEP.
- « *Les établissements sont dirigés par un directeur. Le directeur est désigné par l'autorité académique. Il représente l'Etat au sein de l'établissement. Il exécute les délibérations du CA.* » (Article 8).

Ainsi le directeur deviendrait **un supérieur hiérarchique au service du CA** et de la politique du gouvernement aux dépens de ses relations avec les élèves, les familles et les enseignants. D'ailleurs qui seront ces futurs directeurs, des agents administratifs de l'IA ?

Avec cette mise en place des EPEP apparaît une **remise en cause du statut de fonctionnaire d'état**. En effet le CA est souverain par rapport à l'inspecteur qui n'a qu'un rôle consultatif. Comment des fonctionnaires de l'état peuvent-ils être dirigés par des élus locaux si ce n'est par un changement de leur statut en agent territorial ?

Et voilà la farandole des desserts :

4- **Le mouvement des enseignants des écoles risque d'être complètement modifié** avec des décisions venant directement du ministère. Le rôle des commissions paritaires sera très réduit.

5 - **Un projet incite à renoncer aux qualifications** jusqu'ici requises pour être affecté sur des postes particuliers : maître formateur, enseignant en CLIS (classe d'intégration pour les élèves en situation de handicap), UPI.

6- **Suppression des IUFM** sans remplacement par une autre formation, un fois le concours en poche et hop devant les élèves !

7- **Les temps de formations de plus en plus souvent sur du temps hors scolaire.**

8- **Mise en cause de l'école maternelle** (Des discussions sur la reconversion des ATSEM ont déjà débuté dans certaines communes)

<h2>L'indigestion n'est pas loin !</h2>

Même si les syndicats semblent bien en retrait d'un point de vu national, la résistance s'organise un peu partout en France.

Les actions :

- grève unitaire le 20 novembre : opération écoles mortes
- Interpeller ses élus (député et sénateur) par mail ou courrier
- Une pétition à signer en ligne : <http://www.sauvonslesrased.org/index.php?p=4>
- Ne pas hésiter à faire diffuser ce document